

POLITIQUE D 07 – Compétences professionnelles liées à langue française

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'adoption :	24 avril 1999
Remplace :	n/a
Date de révision :	17 août 2021
Date de la prochaine révision :	2026
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

OBJECTIF

Assurer l'acquisition, par les étudiantes et les étudiants, des compétences professionnelles reliées à la langue française.

PORTÉE

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et aux étudiants.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Diplômées et diplômés	Les étudiants ou étudiantes qui ont terminé des études et obtenu un certificat, un diplôme ou un grade.

ÉNONCÉ

Conformément à son énoncé de mission, le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie entend former des diplômées et des diplômés possédant les compétences professionnelles requises pour œuvrer avec efficacité au sein du marché du travail et ainsi contribuer à la promotion et au développement économique, social et culturel de la communauté.

La langue étant à la fois un outil d'apprentissage, un instrument du travail, une compétence professionnelle nécessaire à la promotion de la personne et de la communauté francophone ainsi qu'un outil de développement social et culturel, chaque programme de formation comportera un ensemble d'activités d'apprentissage conçues afin de permettre à l'étudiante et l'étudiant d'atteindre le niveau de compétence en français requis dans son domaine d'expertise. Le niveau minimal d'expertise sera défini en termes de compétences, et cela programme par programme. Les compétences professionnelles seront clairement énoncées et figureront dans les plans de cours rattachés aux activités identifiées et dans l'évaluation du rendement de l'étudiante et de l'étudiant tiendra compte de l'atteinte de ce seuil d'expertise.